



Aperçu national

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, plus de **26 000 déclarations** d'incidents liés aux médicaments (y compris les déclarations d'événements évités de justesse) ont été soumises par plus de **2 700** pharmacies communautaires des provinces participantes afin de partager des connaissances et d'accroître l'amélioration de l'innocuité.

La figure 1 indique les six provinces qui transmettent actuellement des données sur les incidents liés aux médicaments au Référentiel de données nationales sur les incidents pour les pharmacies communautaires (RDNI), les deux provinces (l'Alberta et la Colombie-Britannique) qui mettent en œuvre des programmes d'amélioration continue de la qualité et qui commenceront à soumettre des données au RDNI en 2026, ainsi que la province (l'Ontario) qui dispose d'un programme déjà en place et qui se prépare à transmettre des données au RDNI en 2027.

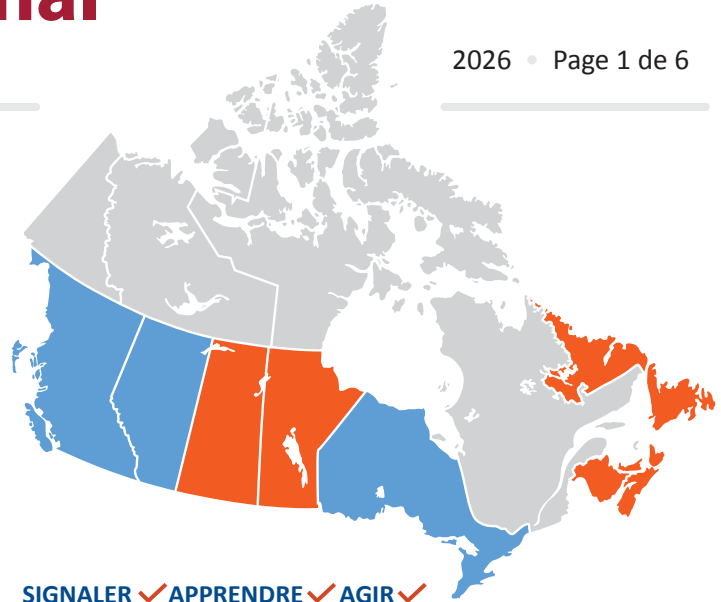


FIGURE 1. Provinces participant actuellement (**orange**) et provinces qui participeront bientôt (**bleu**) au RDNI.

En 2025, le nombre d'incidents liés aux médicaments (y compris les événements évités de justesse) qui ont été signalés au RDNI a augmenté de 6 % comparativement à 2024, ce qui reflète une culture de l'innocuité de plus en plus répandue au Canada.

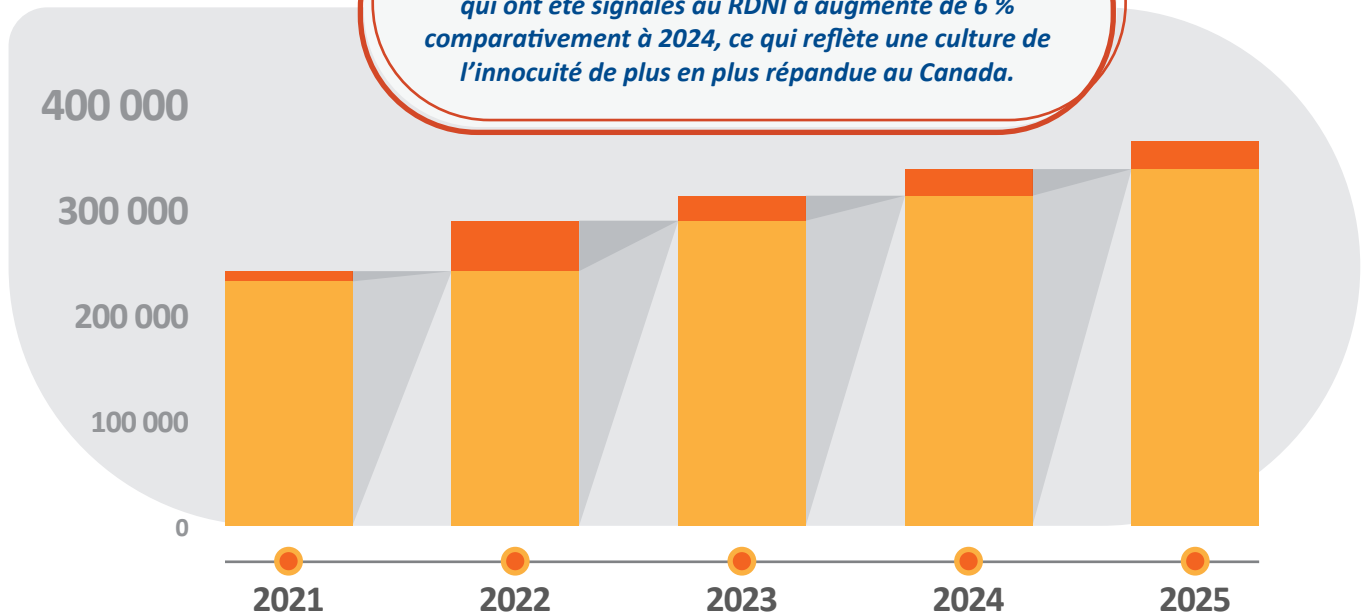


FIGURE 2. Nombre total de déclarations d'incidents liés aux médicaments (y compris les événements évités de justesse) consignés dans le RDNI pour chacune des cinq dernières années, les barres orange représentant le nombre de déclarations soumises au cours de l'année correspondante.



La figure 3 présente les niveaux de préjudice décrits dans les déclarations d'incidents liés aux médicaments (y compris les événements évités de justesse) soumises en 2025. Des incidents sans préjudice ont été signalés dans 97 % des déclarations soumises au RDNI; la proportion d'incidents signalés comme étant des événements évités de justesse (c'est-à-dire qui n'ont pas touché le patient) était d'environ 53 %, et la proportion d'incidents non préjudiciables (c'est-à-dire qui ont touché le patient sans causer de préjudice) était d'environ 44 %.

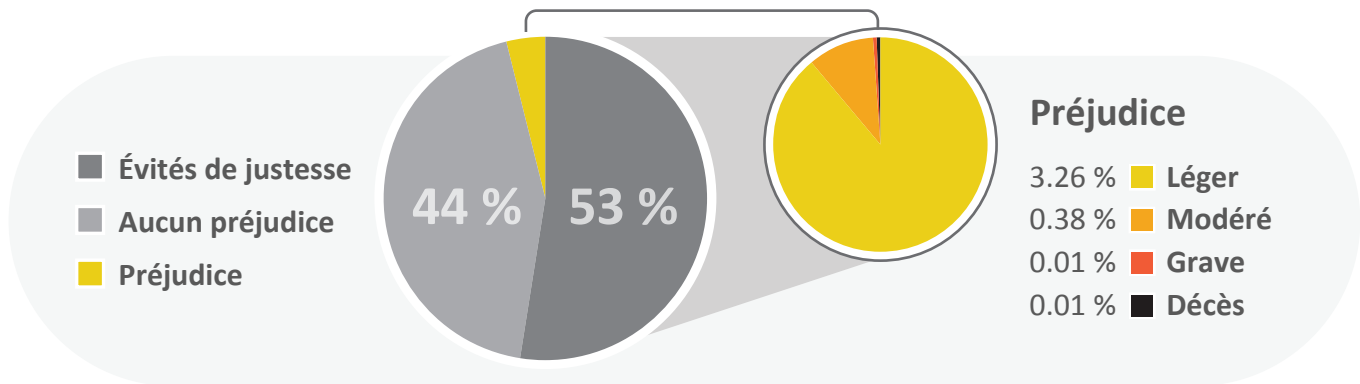


FIGURE 3. Niveaux de préjudice décrits dans les déclarations d'incidents liés aux médicaments (y compris les événements évités de justesse) soumises au RDNI en 2025.

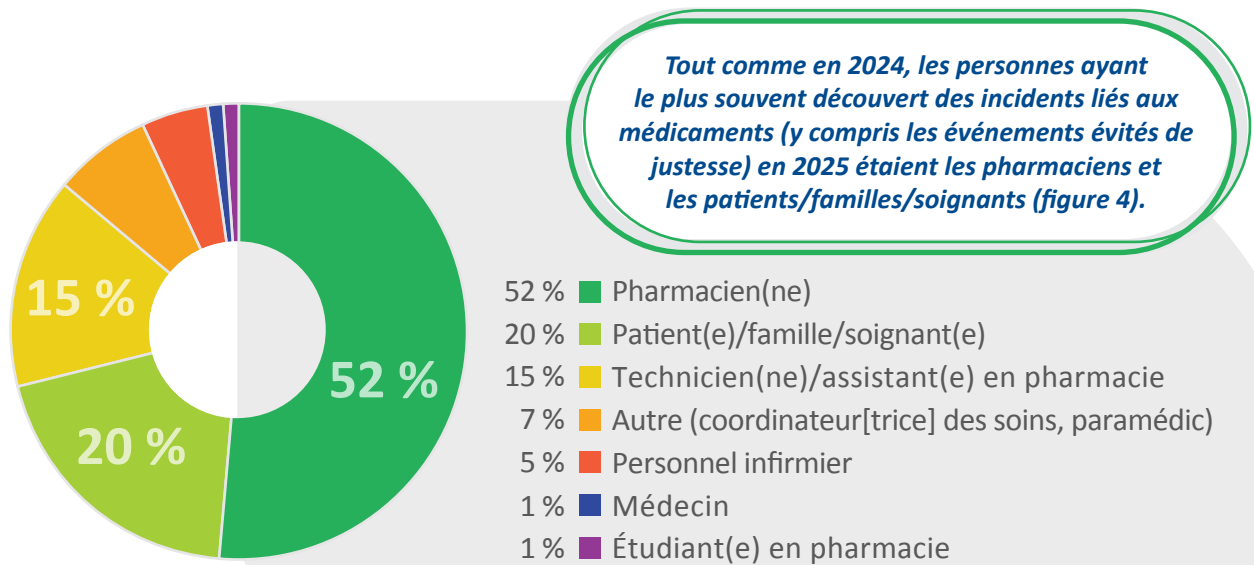


FIGURE 4. Personne ayant découvert les incidents liés aux médicaments signalés dans les déclarations soumises au RDNI en 2025 (y compris les déclarations d'événements évités de justesse).

La figure 5 présente une comparaison, pour les dix principaux types d'incidents, de la proportion de tous les incidents préjudiciables liés aux médicaments (en bleu) avec celle de tous les incidents liés aux médicaments sans préjudice (c'est-à-dire les événements évités de justesse et les incidents non préjudiciables; en jaune). Les différences les plus marquées concernent les « quantités incorrectes » (qui semblent *moins* susceptibles de causer un préjudice) et les « médicaments omis/doses omises » (qui semblent *plus* susceptibles d'être préjudiciables).

La figure 6 illustre les proportions de toutes les déclarations d'incidents liés aux médicaments (y compris les événements évités de justesse) par étape du processus d'utilisation des médicaments. Il convient de noter que, dans une analyse des sous-groupes d'incidents préjudiciables, l'étape de l'« administration » était cinq fois plus susceptible d'être signalée (c'est-à-dire 20 % des déclarations d'incidents préjudiciables contre 4 % de l'ensemble des incidents liés aux médicaments), et l'étape de « la surveillance/du suivi » était 4,5 fois plus susceptible d'être signalée (c'est-à-dire 9 % des déclarations d'incidents préjudiciables).

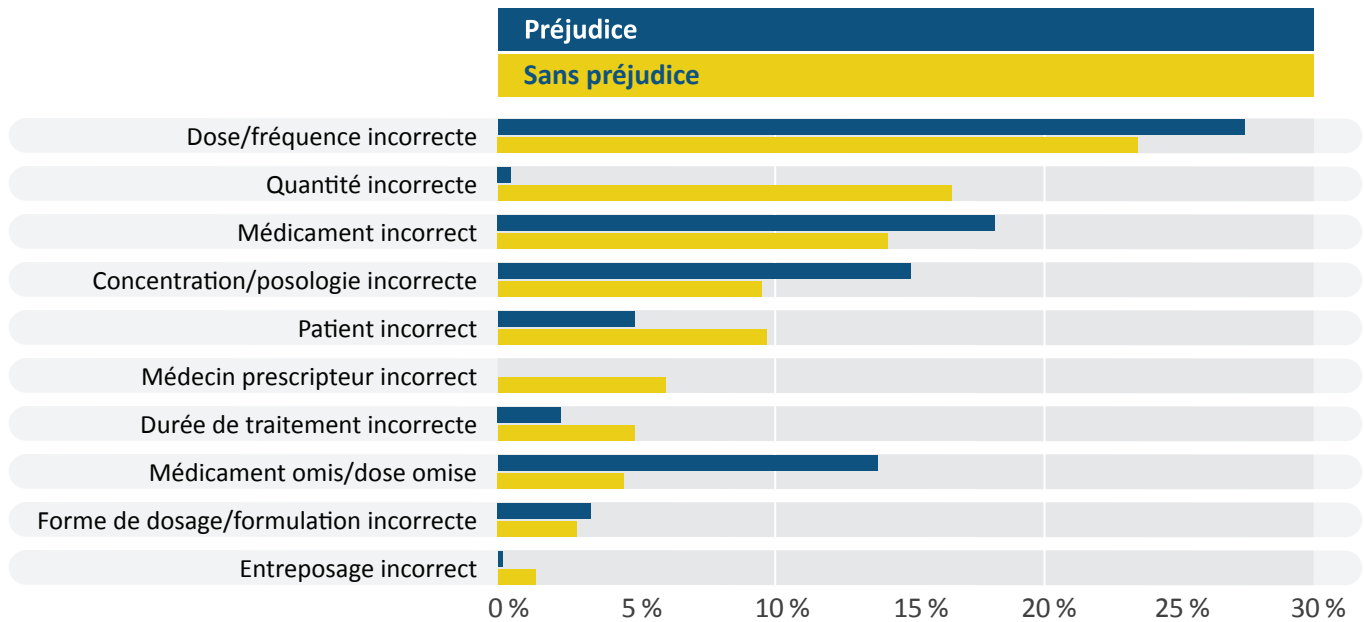


FIGURE 5. Pour les dix principaux types d'incidents, comparaison des proportions d'incidents préjudiciables liés aux médicaments et d'incidents sans préjudice (c'est-à-dire les événements évités de justesse et les incidents non préjudiciables) déclarés au RDNI en 2025. Les incidents préjudiciables sont représentés en bleu, et les incidents sans préjudice sont en jaune.

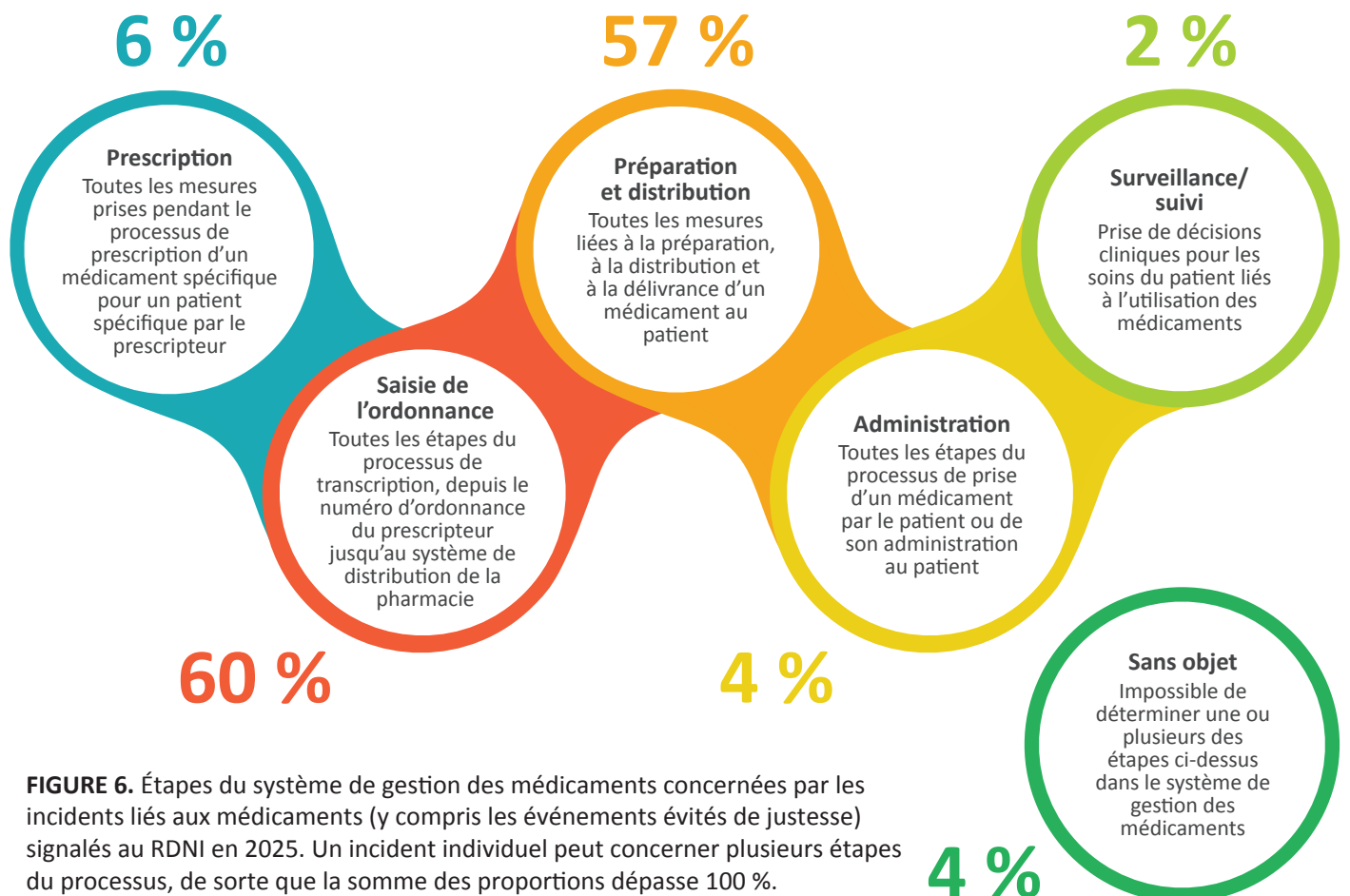
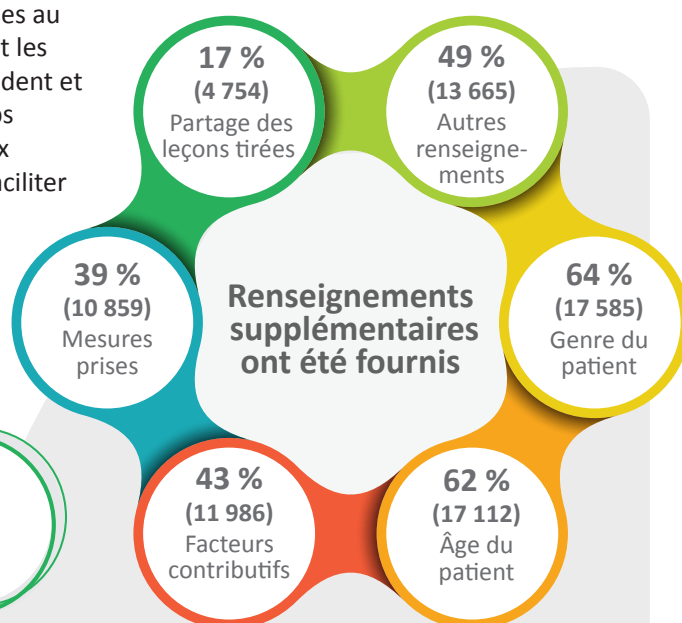


FIGURE 6. Étapes du système de gestion des médicaments concernées par les incidents liés aux médicaments (y compris les événements évités de justesse) signalés au RDNI en 2025. Un incident individuel peut concerner plusieurs étapes du processus, de sorte que la somme des proportions dépasse 100 %.

Les déclarations d'incidents liés aux médicaments transmises au RDNI comprennent des champs obligatoires qui constituent les renseignements minimums nécessaires pour analyser l'incident et partager les leçons tirées. Il y a également plusieurs champs supplémentaires (figure 7) qui peuvent permettre de mieux comprendre ce qui s'est passé, comment et pourquoi, et faciliter l'élaboration de stratégies de sécurité pour prévenir la répétition de tels incidents. Dans la plupart des provinces participantes, ces champs supplémentaires sont facultatifs. En 2025 cependant, une province a rendu obligatoires les champs « Facteurs contributifs » et « Mesures » (au niveau des pharmacies).



Par rapport à 2024, la déclaration des « facteurs contributifs » et des « mesures » a augmenté respectivement de 30 % et de 6 % en 2025.

28 901 facteurs contributifs ont été indiqués dans les incidents liés aux médicaments (y compris les événements évités de justesse) déclarés au RDNI en 2025.

FIGURE 7. Proportions d'incidents liés aux médicaments (y compris les événements évités de justesse) déclarés au RDNI en 2025 pour lesquels des renseignements supplémentaires ont été fournis.

La figure 8 présente, pour chaque catégorie de facteurs contributifs, la proportion d'incidents préjudiciables (en bleu) et d'incidents sans préjudice (c'est-à-dire les événements évités de justesse et les incidents non préjudiciables; en jaune). La proportion d'incidents préjudiciables était la plus élevée dans la catégorie « problème lié à l'information aux patients », ce qui a motivé la récente recommandation (octobre 2025) dans les [Informations de sécurité du RDNI](#) visant à optimiser la participation du patient tant lors de la réception de l'ordonnance (pour la collecte de renseignements) que lors de la distribution des médicaments (pour l'échange de renseignements).

	Sans préjudice	Préjudice
Problème d'environnement, de personnel ou de flux de travail	14 144	752
Problème de formation du personnel	3 551	217
Problème lié au nom du médicament, à l'étiquette, à l'emballage	3 034	218
Erreur de communication de la commande de médicaments	1 896	136
Absence de renseignements essentiels sur les médicaments	1 641	123
Problème lié au stockage ou à la distribution des médicaments	1 198	52
Problème lié à l'information aux patients	594	125
Absence de contrôle de la qualité ou de systèmes de vérification indépendants	622	71
Absence de renseignements essentiels sur le patient	355	40
Problème lié au dispositif de distribution des médicaments	112	15

FIGURE 8. Proportions d'incidents préjudiciables (en bleu) et d'incidents sans préjudice (c'est-à-dire les événements évités de justesse et les incidents non préjudiciables; en jaune) dans chaque catégorie de facteurs contributifs décrits dans les déclarations d'incidents liés aux médicaments transmises au RDNI en 2025. Le nombre d'incidents préjudiciables et sans préjudice signalés pour chaque catégorie est indiqué dans les barres correspondantes.

Les principaux médicaments en cause dans les incidents déclarés au RDNI en 2025 sont présentés dans la figure 9 (pour tous les incidents liés aux médicaments, y compris les événements évités de justesse) et dans la figure 10 (pour les incidents préjudiciables liés aux médicaments uniquement). La prévalence de certains médicaments peut être attribuable à la fréquence de leur prescription.

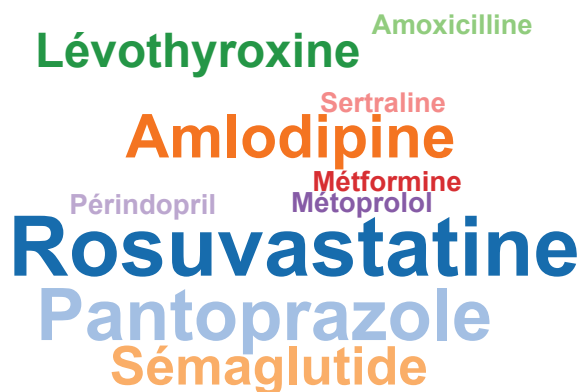


FIGURE 9. Dix principaux médicaments en cause dans tous les incidents liés aux médicaments (y compris les événements évités de justesse) déclarés au RDNI en 2025.

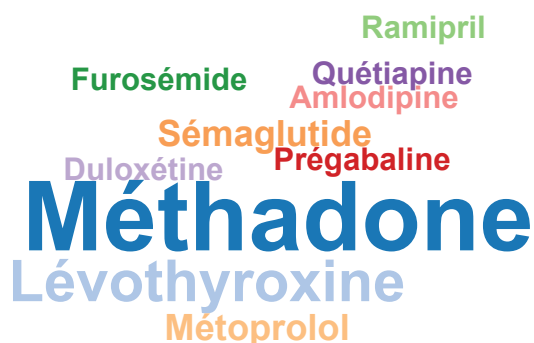


FIGURE 10. Dix principaux médicaments en cause dans les incidents liés aux médicaments préjudiciables déclarés au RDNI en 2025.

Bien que la méthadone et la lévothyroxine demeurent les médicaments les plus fréquemment cités dans les incidents préjudiciables, six médicaments figurant dans la liste des dix principaux médicaments de 2025 (le sémaglutide, le métoprolol, le furosémide, le ramipril, la prégabaline et la duloxétine) n'apparaissent pas dans celle de 2024.

Plus de 27 600 incidents liés aux médicaments (y compris les événements évités de justesse) déclarés au RDNI en 2025.

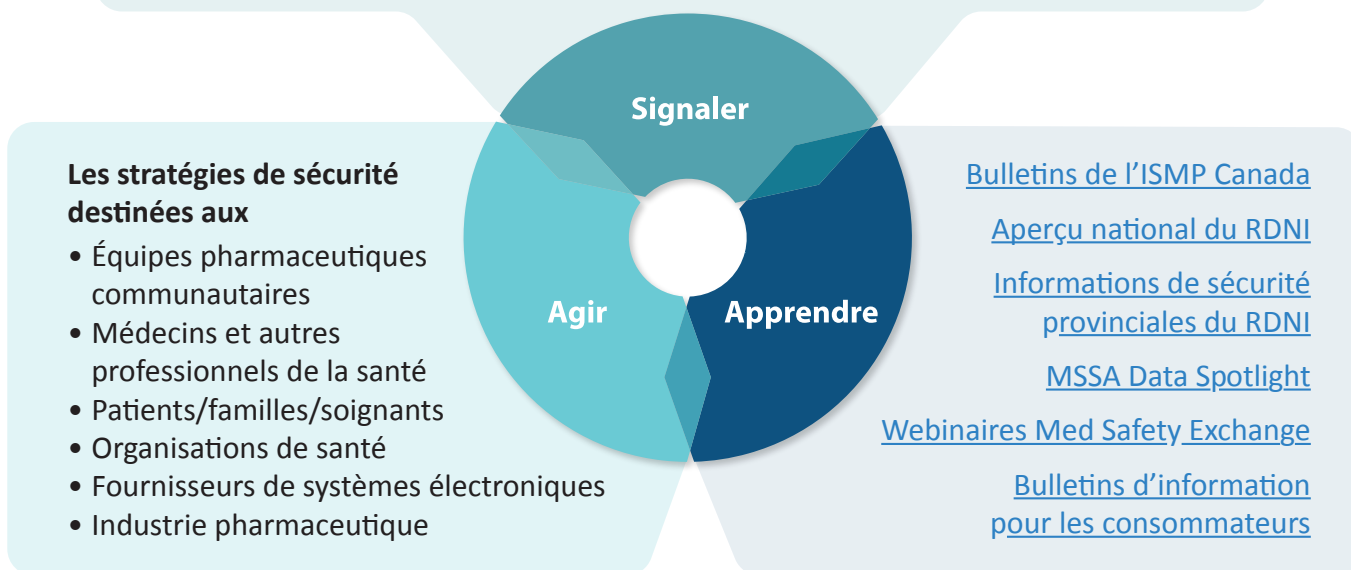
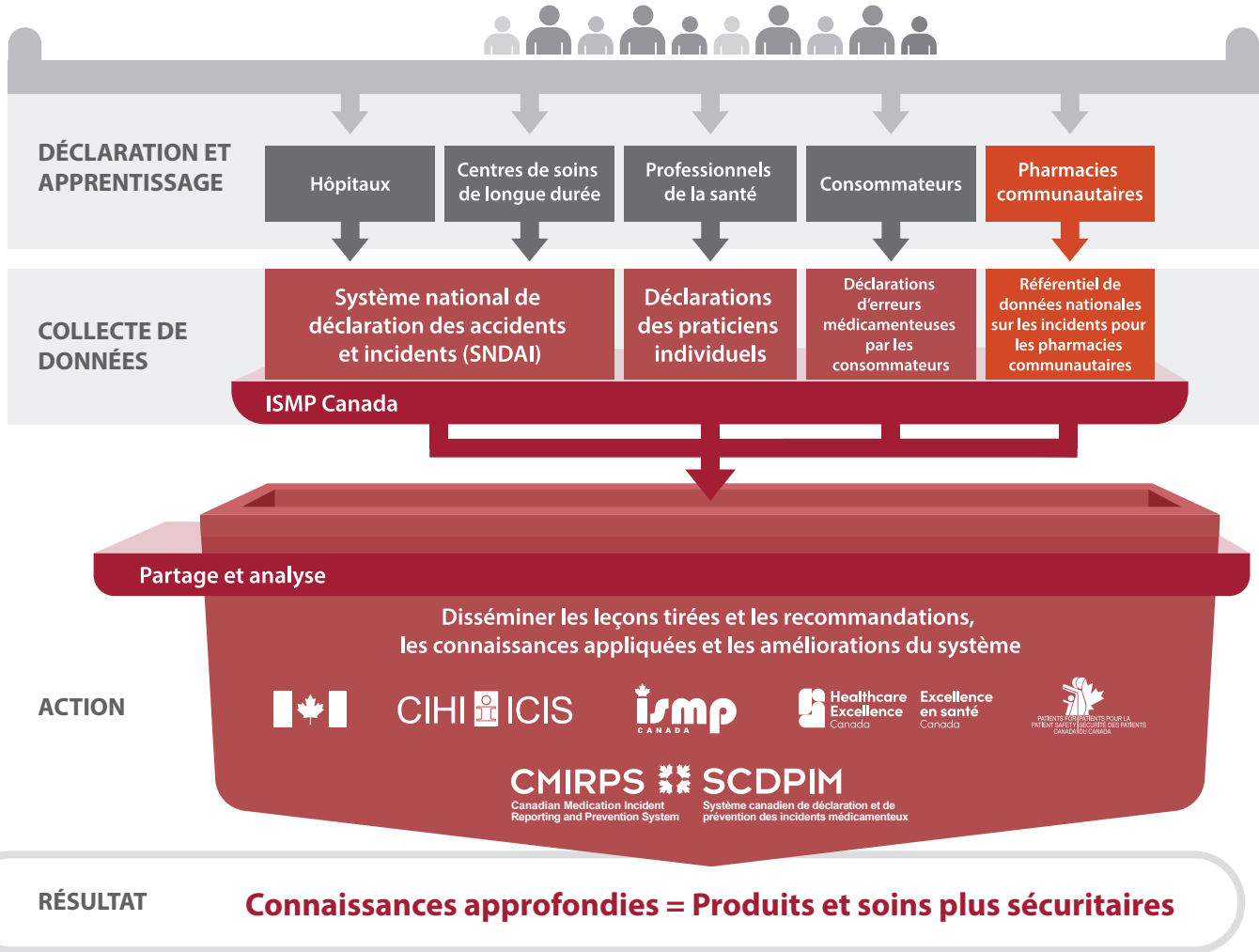


FIGURE 11. Représentation du cycle « Signaler - Apprendre - Agir », illustrant comment l'analyse des incidents liés aux médicaments (y compris les événements évités de justesse) déclarés et le partage des leçons tirées orientent les initiatives d'amélioration de la qualité.

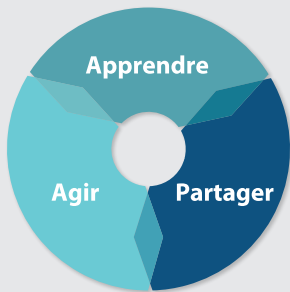


Aperçu national

Le Référentiel de données nationales sur les incidents pour les pharmacies communautaires (RDNI) est une composante du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM)



© ISMP Canada 2026



Depuis 2008, le RDNI a recueilli plus de 375 000 déclarations d'incidents médicamenteux soumises par les pharmacies communautaires. L'ISMP Canada est engagée à analyser les rapports et à susciter et disséminer les apprentissages avec, pour objectif primordial, d'améliorer les systèmes de soins de santé et la sécurité liée aux médicaments.

L'**aperçu national du RDNI** procure de l'information sur les types d'incidents médicamenteux rapportés par les pharmacies communautaires au Canada. Les bulletins de sécurité fournissant analyses et recommandations détaillées sont disponibles ici : <https://ismpcanada.ca/fr/safety-bulletins/>

Merci de déclarer les incidents médicamenteux. Vos efforts contribuent à alimenter le cycle d'apprentissage, de partage et d'actions!

Financement assuré par Santé Canada. Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada. © ISMP Canada 2026

